



Les toxiques





Table des matières

Définition	3
Classification des toxiques.....	3
Caractérisation et inscriptions	3
Révision de la loi sur les toxiques	4
Tableau européen sur les toxiques	5
Conseils de prudence (sécurité).....	9
Phrases de risques	10
Achat, utilisation et entreposage.....	12
Incompatibilité des produits	13
Absorption des toxiques	13
Effets des toxiques	13
Mesures en cas d'intoxications	14
Sources d'informations	15

Notification

Bien que ce document ait été élaboré avec soin à partir de sources reconnues comme fiables, *Swiss Firefighters*, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont collaboré à cette élaboration n'assument aucune responsabilité concernant ce document. Ce dernier ne remplace en aucun cas les documents officiels de la *Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers (F.S.S.P.)* ou d'autres organismes officiels. Ce document a été réalisé à titre informatif.

Dans le cas où il y apparaîtrait la mention d'un produit ou d'un service, cette mention ne doit en aucun cas être interprétée comme une adhésion de *Swiss Firefighters*, de ses administrateurs, de son personnel ou de tout collaborateur individuel ou corporatif, ni comme leur recommandation de tel produit ou de tel service.

Toute reproduction, distribution, modification, retransmission ou publication (sur Internet ou sur papier), même partielle, de ces différents éléments est strictement interdite sans l'accord écrit de *Swiss Firefighters*. Pour de plus amples informations, référez-vous aux conditions générales présentes sur le site.

Swiss Firefighters (www.swiss-firefighters.ch) est un site Internet privé et non-officiel sur les sapeurs-pompiers suisses et ne dépend en aucun cas à un corps de sapeurs-pompiers ou autres.



Définition

Sont considérés comme toxiques les substances inanimées et les produits fabriqués avec ces substances qui, incorporés à l'organisme ou en contact avec lui, peuvent déjà en quantité relativement faible, mettre en danger la vie ou la santé de l'homme et des animaux par une action chimique ou chimico-physique et qui, de ce fait, doivent être manipulés avec des précautions particulières (loi sur les toxiques).

La loi sur les toxiques s'applique à toutes les substances et préparations chimiques, y compris aux produits antiparasitaires et aux produits phytosanitaires. Elle ne s'applique pas aux agents thérapeutiques, aux produits vétérinaires, aux denrées alimentaires, aux cosmétiques et aux objets.

Classification des toxiques

Les toxiques sont rangés dans l'une des cinq classes de toxicité, selon les dangers qu'ils représentent. La classe de toxicité détermine le type d'autorisation pour la remise et l'acquisition des toxiques. Les toxiques les plus dangereux (classe de toxicité 1) ne doivent pas être remis au public, alors que les toxiques de la classe 5 sont admis sans restriction à la vente en libre service.

Les critères de classification sont notamment la toxicité aiguë et chronique, l'action irritante ou corrosive, de même que les effets cancérogènes, mutagènes ou tératogènes.

Caractérisation et inscriptions

Les emballages et les récipients doivent être caractérisés par une bande de couleur et porter les indications prescrites :

- **Toxiques des classes 1 et 2 : bande noire**
Toxiques particulièrement dangereux et substances très caustiques.
Bande noire avec l'inscription « Poison » en blanc accompagnée du symbole de la tête de mort. Pour l'acquisition de ces toxiques, vous devez présenter une autorisation (fiche de toxique) qui n'est délivrée que par un service officiel (chimiste ou laboratoire cantonal, autorité communale).
- **Toxiques de la classe 3 : bande jaune**
Toxiques forts et substances caustiques.
Pour acquérir ces toxiques, vous devez signer une quittance. Votre signature vous engage à observer les mesures de protection.
- **Toxiques des classes 4 et 5 : bande rouge**
Classe 4 : Substances moins dangereuses.
L'acquisition de ces toxiques n'est pas restreinte, mais elle ne peut se faire qu'auprès de spécialistes qui peuvent conseiller l'acheteur.

Classe 5 : Toxiques faibles.
Vous pouvez trouver certains de ces toxiques dans des self-services.



Révision de la loi sur les toxiques

La loi fédérale sur les toxiques, en vigueur depuis 1969, est, sur des points importants, très différents des législations en la matière en vigueur dans d'autres nations industrialisées. D'une part, certaines carences des bases légales, d'un autre côté des dispositions trop rigides ont empêché jusqu'ici la Suisse de s'adapter aux développements internationaux.

Aussi la révision de la loi vise-t-elle, tout en préservant le niveau de protection atteint aujourd'hui, à donner au droit suisse une base moderne.

La nouvelle loi tiendra compte en particulier de l'importance de notre site d'industrie chimique. La priorité est donnée à l'alignement de la législation suisse sur les prescriptions en vigueur en Europe, ce qui implique de supprimer les cinq classes de toxicité figurant dans la loi sur les toxiques. En vue d'introduire le système de caractérisation européen, qui se fonde sur des symboles de danger et des phrases de risque et de sécurité, le champ d'application est étendu pour englober aussi les dangers supplémentaires découlant des propriétés physico-chimiques des substances ou des préparations, comme, l'inflammabilité ou l'explosivité.

Le système restrictif actuel d'autorisation pour l'utilisation des produits chimiques toxiques, très lourd administrativement parlant, fera place à l'avenir à une meilleure information des utilisateurs et l'obligation d'apporter la preuve de l'existence des connaissances techniques nécessaires.



Tableau européen sur les toxiques



Toxique (T)
Très toxique (T+)

Description des risques

Produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, entraînent la mort ou des effets aigus ou chroniques.

Mesures préventives

Pour éviter tout contact avec la peau, utiliser des moyens de protection : gants, écran, salopette, etc.

Travailler de préférence à l'extérieur ou dans un local bien aéré.

Bonne hygiène : se laver les mains, ne jamais manger ni fumer pendant l'utilisation.

Exemples

Méthanol, benzène, phénol, naphtaline, phosphore blanc, sulfure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène à plus de 7%.



Nocif (Xn)
Irritant (Xi)

Description des risques

Xn : Produits qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée en petites quantités, peuvent entraîner la mort ou des effets aigus ou chroniques.

Xi : Produits non corrosifs qui en cas de contact ou d'inhalation peuvent provoquer une irritation de la peau et des voies respiratoires, une inflammation des yeux.

Mesures préventives

Pour éviter tout contact avec la peau, utiliser des moyens de protection : gants, écran, salopette, etc.

Travailler de préférence à l'extérieur ou dans un local bien aéré.

Bonne hygiène : se laver les mains, ne jamais manger ni fumer pendant l'utilisation.

Exemples

Dichlorométhane, trichloréthylène, térébenthine, bichromate de potassium, eau de Javel diluée, ammoniacque entre 5 et 10 %.



Facilement inflammable (F) Extrêmement inflammable (F+)

Description des risques

F : Les produits facilement inflammables s'enflamment en présence d'une flamme, d'une source de chaleur ou d'une étincelle en température ambiante (<21°C).

F+ : Les produits extrêmement inflammables s'enflamment sous l'action d'une source d'énergie (flamme, étincelle, etc.) et ce même en dessous de 0°C

Mesures préventives

Stocker les produits dans un endroit bien aéré. Ne jamais utiliser près d'une source de chaleur, à proximité, d'étincelles,... Défense de fumer !

Ne pas porter de vêtements en nylon et garder un extincteur à portée de main pendant l'utilisation des produits inflammables.

Garder les produits inflammables (symbole F) séparés des produits comburants (symbole O)

Exemples

Acétone, éthanol, eau écarlate, acétylène, éther diéthylique, insecticide en bombe, etc.



Comburant (O)

Description des risques

Produits (riche en oxygène) pouvant favoriser ou activer la combustion d'une substance combustible. Au contact de matériaux d'emballage (papier, carton, bois) ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.

Mesures préventives

Stocker les produits dans un endroit bien aéré. Ne jamais utiliser près d'une source de chaleur, à proximité, d'étincelles,... Défense de fumer !

Ne pas porter de vêtements en nylon et garder un extincteur à portée de main pendant l'utilisation des produits inflammables.

Garder les produits inflammables (symbole F) séparés des produits comburants (symbole O)

Exemples

Acide nitrique à 70 % et plus, peroxydes, oxydes de chrome VI, désherbants (chlorate de soude).



Corrosif (C)

Description des risques

Produits pouvant exercer une action destructive sur les tissus vivants.
La réaction peut être due à la présence d'eau ou d'humidité.

Mesures préventives

Conserver les produits dans l'emballage d'origine (récipients bien fermés, bouchons de sécurité).

Veillez au rangement Protéger les yeux, la peau,... contre les éclaboussures. Toujours utiliser des gants et des lunettes de protection.

L'hygiène est primordiale : après usage, bien se laver le visage et les mains.

Exemples

Acide chlorhydrique à 25 % et plus, acide phosphorique à plus de 25 %, eau de Javel concentrée, ammoniacque à plus de 10 %.



Irritant (Xi)

Description des risques

Le contact répétitif avec des produits irritants provoque des réactions inflammatoires de la peau et des muqueuses.

Mesures préventives

Conserver les produits dans l'emballage d'origine (récipients bien fermés, bouchons de sécurité).

Veillez au rangement. Protéger les yeux, la peau,... contre les éclaboussures. Toujours utiliser des gants et des lunettes de protection.

L'hygiène est primordiale : après usage, bien se laver le visage et les mains.

Exemples

Dichlorométhane, trichloréthylène, térébenthine, bichromate de potassium, eau de Javel diluée, ammoniacque entre 5 et 10 %.



Explosif (E)

Description des risques

L'explosion est une combustion extrêmement rapide ; elle dépend des caractéristiques du produit, de la température (source de chaleur), du contact avec d'autres produits (réaction), des chocs, des frottements, etc.

Mesures préventives

Eviter le surchauffement et les chocs, protéger contre les rayons solaires, etc.

Ne jamais placer à proximité de sources de chaleur, lampes, radiateurs, etc.

Interdiction formelle de fumer.

Exemples

Nitroglycérine, butane, propane dans un certain pourcentage de mélange avec l'air, TNT (trinitrotoluène).



Dangereux pour l'environnement (N)

Description des risques

Produits qui peuvent présenter un risque immédiat ou différé pour une ou plusieurs composantes de l'environnement (c'est à dire capables, par ex. de causer des dommages à la faune, à la flore ou de provoquer une pollution des eaux naturelles et de l'air).

Mesures préventives

Eliminer le produit ou ses restes comme un déchet dangereux.

Eviter la contamination du milieu ambiant, par un stockage approprié.

Exemples

Lindane (pesticide), tétrachlorure de carbone.



Conseils de prudence (sécurité)

Il s'agit d'une liste de recommandations permettant d'éviter des dangers pour la santé au cours des travaux mettant en œuvre des substances dangereuses.

- S1** Conserver sous clé.
- S2** Conserver hors de la portée des enfants.
- S3** Conserver dans un endroit frais.
- S4** Conserver à l'écart de tout local d'habitation.
- S5** Conserver sous... (liquide à spécifier par le fabricant).
- S6** Conserver sous... (gaz inerte à spécifier par le fabricant).
- S7** Conserver le récipient bien fermé.
- S8** Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- S9** Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S12** Ne pas fermer hermétiquement le récipient.
- S13** Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- S14** Conserver à l'écart des ... (matière(s) incompatible(s) à indiquer par le fabricant).
- S15** Conserver à l'écart de la chaleur.
- S16** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S17** Tenir à l'écart des matières combustibles.
- S18** Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- S20** Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- S21** Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S22** Ne pas respirer les poussières.
- S23** Ne pas respirer les gaz/vapeurs/ fumées/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
- S24** Éviter le contact avec la peau.
- S25** Éviter le contact avec les yeux.
- S26** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S27** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- S28** Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
- S29** Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S30** Ne jamais verser de l'eau dans le produit.
- S33** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S35** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
- S36** Porter un vêtement de protection approprié.
- S37** Porter des gants appropriés.
- S38** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- S39** Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- S40** Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser... (à préciser par le fabricant).
- S41** En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
- S42** Pendant les fumigations/pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).
- S43** En cas d'incendie utiliser... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter "Ne jamais utiliser d'eau").
- S45** En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S46** En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S47** Conserver à une température ne dépassant pas... °C (à préciser par le fabricant).



- S48** Maintenir humide avec... (moyen approuvé à préciser par le fabricant).
- S49** Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- S50** Ne pas mélanger avec... (à spécifier par le fabricant).
- S51** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S52** Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités.
- S53** Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- S56** Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- S57** Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S59** Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
- S60** Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
- S61** Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- S62** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S63** En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
- S64** En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Phrases de risques

Ces renseignements précisent, d'une façon plus détaillée que les symboles, la nature du risque encouru dans l'utilisation de la substance considérée.

- R1** Explosif à l'état sec.
- R2** Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R3** Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R4** Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R5** Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R6** Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R7** Peut provoquer un incendie.
- R8** Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R9** Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R10** Inflammable.
- R11** Facilement inflammable.
- R12** Extrêmement inflammable.
- R14** Réagit violemment au contact de l'eau.
- R15** Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables
- R16** Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R17** Spontanément inflammable à l'air.
- R18** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- R19** Peut former des peroxydes explosifs.
- R20** Nocif par inhalation.
- R21** Nocif par contact avec la peau.
- R22** Nocif en cas d'ingestion.
- R23** Toxique par inhalation.
- R24** Toxique par contact avec la peau.
- R25** Toxique en cas d'ingestion.
- R26** Très toxique par inhalation.
- R27** Très toxique par contact avec la peau.
- R28** Très toxique en cas d'ingestion.



- R29** Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
- R30** Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R31** Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R32** Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R33** Danger d'effets cumulatifs.
- R34** Provoque des brûlures.
- R35** Provoque de graves brûlures.
- R36** Irritant pour les yeux.
- R37** Irritant pour les voies respiratoires.
- R38** Irritant pour la peau.
- R39** Danger d'effets irréversibles très graves.
- R40** Possibilité d'effets irréversibles.
- R41** Risque de lésions oculaires graves.
- R42** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R43** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R44** Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R45** Peut causer le cancer.
- R46** Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
- R48** Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R49** Peut causer le cancer par inhalation.
- R50** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51** Toxique pour les organismes aquatiques.
- R52** Nocif pour les organismes aquatiques.
- R53** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R54** Toxique pour la flore.
- R55** Toxique pour la faune.
- R56** Toxique pour les organismes du sol.
- R57** Toxique pour les abeilles.
- R58** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R59** Dangereux pour la couche d'ozone.
- R60** Peut altérer la fertilité.
- R61** Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R62** Risque possible d'altération de la fertilité.
- R63** Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R64** Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R65** Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



Achat, utilisation et entreposage

Quelques règles à respecter :

N'achetez pas plus de toxiques qu'il n'en faut.

Le toxique acheté en trop occasionne une dépense plus élevée, occupe de la place, peut être dangereux pour vos enfants et pollue l'environnement lors de sa destruction.

Observez les mises en garde, mesures de précaution et modes d'emploi figurant sur les emballages.

Les mises en garde et les mesures de précaution sont destinées à assurer votre protection. Les modes d'emploi renseignent les applications et le dosage. Des doses exagérées sont inutiles et peuvent nuire à l'être humain, aux animaux et à l'environnement.

Conservez les toxiques uniquement dans les emballages ou les récipients d'origine !

Ainsi par exemple, les toxiques liquides ne doivent jamais être transvasés dans des bouteilles à boissons, en raison du risque de confusion.

Entreposez les toxiques correctement !

Les toxiques doivent être entreposés à l'écart des denrées alimentaires, des médicaments et des aliments pour animaux. Afin que les toxiques soient hors de portée des enfants, on les conservera de préférence dans une armoire fermée à clé, placée à 1,60m au moins au-dessus du sol. L'armoire portera l'inscription « Poison ».

Rendez au vendeur les toxiques ou le surplus dont vous n'avez plus besoin.

Selon la loi, les toxiques et les surplus achetés dans le commerce de détail peuvent être rendus au vendeur. Celui-ci est tenu de les détruire gratuitement.



Incompatibilité des produits

Les produits présentant des incompatibilités seront stockés de façon séparée.

	+	-	-	-	-	+
	-	+	-	-	-	-
	-	-	+	-	-	+
	-	-	-	+	-	-
	-	-	-	-	+	○
	+	-	+	-	○	+

Légendes :

+ Peuvent être stockés ensemble.

○ Ne doivent pas être stockés ensemble sauf si certaines dispositions sont appliquées.

- Ne doivent pas être stockés ensemble.

Absorption des toxiques

La toxicité d'une substance dépend fortement de la manière dont elle pénètre dans l'organisme et sous quelle forme. Dans de nombreux cas, cette forme détermine par quelle voie la substance est absorbée :

Absorption par voie orale

Les toxiques solides ou liquides sont généralement absorbés par l'estomac et l'intestin.

Absorption par inhalation

Les matières nocives gazeuses (gaz, vapeurs, poussières, fumées, brouillards) sont absorbées par les voies respiratoires. C'est l'absorption par inhalation qui produit l'effet le plus rapide et une quantité minime suffit pour agir.

Absorption cutanée

Certaines substances solides, liquides ou gazeuses peuvent pénétrer par la peau ou par les blessures de la peau, surtout si elles sont liposolubles (soluble dans les graisses et les huiles).

Effets des toxiques

Il y a des actions locales (par des substances provoquant des lésions directement à l'endroit où elles agissent) et des effets systématiques, créés par des substances qui développent leurs effets après avoir été résorbées (par exemple : lésions au cœur, foie, reins, etc. par le plomb, mercure, fluor, etc.).

L'intensité de l'effet dépend de nombreux facteurs tels que la nature et la quantité du toxique absorbé, âge, poids, sexe, état, sensibilité, ... de l'individu.



Mesures en cas d'intoxications

En cas d'intoxication, voici les mesures à prendre :

Premiers secours	simultanément ou ensuite	
<ul style="list-style-type: none">● Eloigner le plus vite possible l'accidenté de la zone dangereuse. Prudence: le sauveteur lui-même peut être menacé!● Le sujet sans connaissance doit être couché sur le côté et protégé du froid. Ne rien lui administrer par la bouche.		
	<p><i>Le visage doit être en position basse afin que le sang, les vomissures ou les sécrétions présents dans la bouche puissent s'écouler à l'extérieur. Observer sans interruption le sujet sans connaissance, sa respiration pouvant s'arrêter en tout temps.</i></p>	
<ul style="list-style-type: none">● Le patient sans connaissance ne respire plus ou respire mal (irrégulièrement ou en râlant) et son visage devient bleu: respiration assistée immédiate.		
		
<p><i>Coucher le sujet sur le dos. Amener la tête en extension (doucement).</i></p>	<p><i>Insufflation d'air avec force par le nez ou par la bouche (mais sans violence), 15 fois par minute.</i></p>	<p><i>Contrôle: la cage thoracique doit se soulever, bruit de l'air expiré. Lorsque la respiration spontanée se rétablit: surveillance. Sinon, poursuivre la respiration assistée jusqu'à l'arrivée du médecin.</i></p>
<ul style="list-style-type: none">● Lors d'arrêt cardiaque: massage cardiaque externe.		
<ul style="list-style-type: none">● Ingestion de poison		
<p>Ne rien administrer par la bouche au sujet sans connaissance. Acides: faire boire de grandes quantités d'eau (1 – 2 litres au moins). Alcalis: faire boire de grandes quantités d'eau (1 litre au moins). Ne boire du lait en aucun cas.</p>		
<ul style="list-style-type: none">● Brûlures par des acides et alcalis		
<p>Yeux: ouvrir les paupières. Rincer sous jet d'eau modéré (robinet ou douche) pendant 10 minutes. Pansement sec. Peau: enlever précautionneusement les vêtements souillés. Rincer la peau avec de grandes quantités d'eau (robinet ou douche) pendant 10 à 15 minutes. Pansement sec.</p>		



Demander aide médicale à

Médecin	<input type="checkbox"/>
Hôpital	<input type="checkbox"/>
Poste sanitaire	<input type="checkbox"/>
Police	<input type="checkbox"/>

Si aucune aide médicale ne peut être obtenue, appeler immédiatement le :

Tox-Zentrum Zurich



145

- Le médecin comme le Tox-Zentrum ont besoin d'informations précises:

Qui Nom, âge, poids, sexe, le cas échéant adresse et téléphone.

Quoi Désignation exacte du poison, fabricant (indication sur étiquette de l'emballage).

Combien Quantité en grammes ou en millilitres sinon par exemple cuillère à café, grosse gorgée, etc. Lorsqu'il s'agit de caustiques, en indiquer la concentration; pour les solvants, en préciser la composition. S'il s'agit de gaz ou de vapeurs, en indiquer la couleur et la durée de l'inhalation.

Quand Temps. Cette indication est-elle exacte ou seulement vraisemblable?

Comment Ingestion? Contact? Inhalation?

Divers A quelle place de travail l'accident est-il survenu? Quelles substances y sont-elles ordinairement utilisées? L'intoxiqué présente-t-il déjà des symptômes? Si oui, lesquels? L'accidenté a-t-il pu donner des précisions?

Numéros d'urgences pour intoxications : 145

Sources d'informations

www.suva.ch

www.lomag-man.org

www.tox.ch